DFP/DGS

Décision financière n° 2022-05

Tarifs de cours de renforcement en anglais
Département Formation Pro

Vu le décret n° 2007-317 relatif à l'Institut polytechnique de Grenoble, modifié par le décret n° 2019-1123 du 31 octobre 2019

Conformément à la délibération du Conseil d'administration dans sa séance du 12 mars 2020, délégant à l'Administrateur général certaines de ses attributions, notamment en matière financière

L'Administrateur général décide

Article 1
Les tarifs liés à des cours de renforcement en anglais proposé par le Département Formation Pro et applicables à compter d'octobre 2022 jusqu'à juin 2023, sont les suivants :

	Effectif	Tarif (Ajouter 47€ pour passage du TOEIC à Grenoble INP-UGA)
Temps 1 – 9 heures (6 séances) **Période d'octobre à décembre 2022**	3	210€
	4	165€
	5	140€
	6	125€
	7	118 €
	8	105€
	9	95€
	10	90€

	Effectif	Tarif (Ajouter 47€ pour passage du TOEIC A Grenoble INP-UGA)
Temps 2 – 15 heures (10 séances) **Période de janvier à juin 2023**	3	295 €
	4	230 €
	5	195 €
	6	170 €
	7	150 €
	8	135 €
	9	125 €
	10	115 €

Article 2
La Direction générale des services, l'agence comptable et le Département Formation Pro sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de la mise en œuvre de la présente décision.

A Grenoble, le 5 octobre 2022

L'Administrateur général